

Dossier de presse  
« Vivre c'est habiter »  
avec le CNDB

**Contact presse** : Catherine Péguillan  
CNDB – Comité national pour le développement du bois  
Tél : 01 53 17 15 48 – e-mail : [cp@cndb.org](mailto:cp@cndb.org)  
[www.bois-construction.org](http://www.bois-construction.org)

## **« Vivre c'est habiter » avec le CNDB**

Vivre c'est Habiter ! c'est l'événement architectural proposé au grand public et aux professionnels, conçu par RENOV et l'association 1.2.3. Architecte avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication.

D'octobre 2003 à septembre 2004, le public va pouvoir visiter deux maisons d'architectes, l'une en bois, l'autre en acier, sur le site du Parc de la Villette.

Le pari proposé aux architectes, retenus pour ce projet, a été de concevoir des maisons possédant des qualités architecturales et constructives, recyclables ou démontables, agréables à vivre et s'inscrivant dans une démarche environnementale : chantier propre, adaptation au site, utilisation d'énergies renouvelables, de matériaux et de produits spécifiques,...

La maison en bois a été conçue par Aldric Beckmann et Françoise N'Thépé, l'une des équipes lauréates des Nouveaux Albums des Jeunes Architectes. La réalisation a été assurée par RENOV et le Comité national pour le développement du bois qui a apporté son expertise technique.

Ces deux maisons ne sont pas des maisons témoin mais le reflet d'un ensemble de savoir-faire d'aujourd'hui. Le but de cet événement est de démontrer, comment avec des techniques de construction sèche (bois ou acier), on arrive à concilier nos modes de vie quotidiens avec un habitat intelligent.

### **1. La maison individuelle : un marché en pleine croissance**

L'habitat individuel participe à notre recherche d'un mode de vie meilleur de l'ère post-industrielle actuelle.

Avec une croissance de + 48% depuis 1992 (contre une baisse de - 34% pour le collectif), le secteur de la maison individuelle représente maintenant les 2/3 des nouveaux logements construits. Avec 157 000 maisons individuelles construites en 2002 (tendance confirmée en 2003) on constate une progression constante de la demande.

Le dynamisme du marché est essentiellement basé sur la primo accession et sur l'engouement des jeunes ménages des catégories sociales populaires malgré un contexte économique peu favorable.

Le développement du marché doit répondre aux besoins des ménages désireux de redéfinir leur cadre de vie autour de la santé, de la sécurité, de l'économie et enfin de l'écologie. Pour les uns, il s'agit de s'éloigner des zones urbaines, pour les autres, c'est le souhait de réinvestir les centres ville.

Longtemps, la maison bois est restée marginale sur le marché français de la maison individuelle ; circonscrite, soit dans l'image du chalet de montagne, soit dans celle de la « maison d'architecte », de luxe.

Aujourd'hui, la maison bois représente environ 4,5% du marché – hors résidences légères de loisirs - , son taux de croissance est supérieur de 10% à celui de la moyenne du marché.

Pourtant nous sommes encore loin des potentialités car les dernières enquêtes montrent que 18% des ménages accepteraient à priori une maison bois.

La croissance du marché de la maison individuelle est une opportunité majeure de développement du secteur bois-construction. Les atouts du matériau sont considérables au regard des exigences du « développement durable », et la Maison Bois peut concilier le rêve individuel de millions de Français et l'intérêt collectif !

L'objectif d'une pénétration de 10% du marché à horizon 2010 paraît très raisonnable... mais il exigera des efforts d'adaptation de l'offre.

## **2. La maison en bois sort de sa marginalité, mais reste encore loin de ses potentialités.**

Outre la valeur affective que l'on porte au bois, la maison bois est un produit de rêve mais qui reste inaccessible à tort ou à raison. A travers un déficit d'image et de référent culturel, la maison bois est présentée en décalage budgétaire et culturel avec les réalités du marché.

Pourtant :

- le matériau bois est en phase avec les contraintes liées à la notion de développement durable (Bilan énergétique très favorable, tant à la construction, que dans l'utilisation du bâti)...
- les gros constructeurs commencent à s'intéresser à un développement de leur offre sur la maison individuelle par la « filière bois », comme l'illustre le récent lancement de la marque Maison Catherine Mamet Esprit Bois par MI SA le leader français de la maison individuelle .

Il reste que l'offre de la maison bois est atomisée entre plus de 1000 professionnels pour qui ce marché reste souvent une activité annexe et qui « ne font pas le poids » face aux spécialistes du pavillon clé en main. La mise en application des nouvelles législations (loi sur l'air – réglementation thermique 2005) devrait contribuer à diminuer le décalage entre l'opportunité du matériau et sa position réelle sur le marché.

## **3. Construire en bois, c'est construire humain**

Le bois répond aux nouveaux besoins de nos sociétés parce qu'il conjugue performances écologiques, techniques et économiques.

- **Le bois est le matériau technologique du 21<sup>ème</sup> siècle**

Contrairement aux idées reçues, le bois est le matériau high tech par excellence tant par ses qualités mécaniques que sa rapidité de montage. A travers quatre techniques de construction : bois empilé, poteaux-poutres, ossature panneaux et panneaux massifs, il concilie choix esthétique, style de vie, contraintes économiques et de terrain. Par exemple, le bardage (ou revêtement de façade) d'une maison à ossature bois agit comme une « double peau » qui protège des intempéries la structure porteuse grâce à une couche d'air qui assure la ventilation

Traditionnelle ou contemporaine, la maison en bois possède des qualités architecturales qui s'intègrent à tous les styles d'espace urbain, s'adaptent à toutes sortes de terrains difficiles et s'harmonisent avec d'autres matériaux tels que le verre, l'acier, la pierre...

Une autre idée très répandue veut que la maison en bois est plus vulnérable au feu et aux attaques biologiques que les autres. Or, le bois offre une excellente résistance au feu grâce à sa mauvaise conductivité thermique, sa teneur en eau et la croûte carbonisée qui se forme pour devenir une couche isolante ! De même, une maison à ossature bois doit respecter quelques règles de protection contre les insectes à larves xylophages et ce dès sa conception : choix des bois, traitements certifiés, mise en œuvre de qualité etc.

- **Le bois représente des économies durables**

La construction en bois, comme celle en acier, appartient à la filière sèche. Elle représente plusieurs avantages par rapport à la filière humide qui nécessite de l'eau (comme le béton) : durée de chantier réduite, travaux de fondation et de second œuvre sur une maison à ossature bois moins coûteux... donc des frais financiers des emprunts plus faibles.

A l'usage, la maison bois permet de réaliser des économies non négligeables. Naturellement plus isolante qu'une maison maçonnée, la maison bois apporte facilement 20% d'économie en chauffage, voire plus.

Si les traitements protecteurs (insecticides et fongicides) sont appliqués avant la construction et selon les normes en vigueur, les coûts d'entretien se limitent à la seule rénovation des peintures et lasures extérieures.

Le bois est un matériau hautement résistant. Pour preuve, les nombreuses constructions qui existent de par le monde depuis plusieurs siècles. Les pilotis sur lesquels reposent Notre de Dame de Paris ou Venise, les temples japonais situés sur une zone sismique, les structures en bois des tombeaux égyptiens... appartiennent au patrimoine mondial.

Par sa souplesse structurelle, le bois intéresse des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage de plus en plus nombreux. En créant des maisons exceptionnelles et conçues pour durer, ils contribuent à la valeur ajoutée d'un bien.

Enfin, la maison en bois a pour avantage particulier d'être aisément modifiée : ôter un cloison, percer une baie vitrée, changer de bardage ou encore réaliser une extension.

Construire en bois, c'est choisir un habitat inventif et ultra performant.

- **Le bois est le matériau écologique par excellence !**

Les forêts européennes et à fortiori françaises se portent bien. En France, la forêt couvre ¼ de notre territoire (16 millions d'hectares) et conquiert, chaque année, plus de 30 000 hectares.

Toutes ces forêts – privées (74%) ou publiques (26%) – sont soumises à une réglementation très stricte et spécifique. Différents organismes tels l'Office National des Forêts, les Centres Régionaux de la Propriété Forestière, l'Institut pour le développement forestier... accompagnent les propriétaires forestiers dans la gestion de leur patrimoine et la production de bois.

Rare matériau vraiment naturel, le bois se renouvelle rapidement grâce au cycle de croissance des arbres. La bonne gestion forestière qui prédomine en France depuis le 17<sup>ème</sup> siècle rend ce matériau toujours disponible. La récolte du bois provient d'arbres matures et de coupes d'éclaircie pour dégager l'espace nécessaire aux arbres parmi les plus jeunes et plus beaux. Le prélèvement de bois ne représente que deux tiers de la croissance annuelle de bois sur pied.

Plus de 40 000 professionnels contribuent chaque jour à l'entretien des forêts. La vente de bois est une ressource économique essentielle et contribue au financement de la gestion durable des forêts.

Naturellement et rapidement renouvelable, le bois est le matériau du XXI<sup>ème</sup> siècle.

- **Le bois contribue à la lutte contre l'effet de serre**

Une forêt régulièrement entretenue est un bon moyen de lutte contre l'effet de serre. Une tonne de bois représente 1,4 tonne de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) absorbé par photosynthèse par les arbres. Or, plus les arbres sont jeunes, plus ils absorbent de gaz carbonique et rejettent de l'oxygène pour pousser. Une fois récolté, le bois arrivé à maturité continue de piéger le gaz carbonique. Ainsi, quand on prélève en forêt les jeunes arbres et surtout ceux arrivés à maturité et qu'on met en œuvre ce bois dans des constructions pérennes, on accroît doublement l'efficacité du piège à CO<sub>2</sub> créé par la photosynthèse.

Ainsi, une maison construite avec 20m<sup>3</sup> de bois stocke 20 tonnes de gaz carbonique.

C'est d'ailleurs pourquoi suivant les objectifs de la France dans le protocole de Kyoto\*, l'Etat et les professionnels de la construction et du bois se sont fixés pour objectif 25% d'augmentation du volume de bois utilisé dans la construction d'ici 2010 : passer de 13 millions de m<sup>3</sup>/an à 17 millions de m<sup>3</sup>/an.

Construire en bois, c'est opter pour la qualité de l'environnement.

---

\*A Kyoto, la France s'est engagée à la réduction de 50 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2010. Le bois pourrait contribuer, à lui seul, à une réduction de 14% soit 7 millions de tonnes.

## 4. Le CNDB, grand partenaire de « Vivre c'est habiter »

- **Le rôle du CNDB dans le projet**

Lorsque RENOV et l'association 1.2.3.Architecte contactent le Comité National pour le Développement du Bois pour être le grand partenaire de la solution constructive de la maison à ossature bois, celui-ci montre tout de suite un grand intérêt pour l'événement.

L'objectif est en effet de réunir un ensemble de savoirs-faire pour construire des maisons à coûts maîtrisés, présentant des solutions architecturales et des techniques « sèches » performantes tout en prenant en compte l'approche environnementale.

La maison en bois, comme celle en acier, s'inscrit dans une démarche de développement durable qui comprend une adaptation au site, un chantier propre, une approche bio-climatique, une gestion économe des énergies, l'utilisation d'énergies renouvelables ou peu polluantes, des matériaux et produits spécifiques...

Le bois en tant que matériau renouvelable et performant répond à ces exigences. C'est donc tout naturellement que le CNDB allié à son homologue scandinave, le Nordic Timber Council, a mobilisé des moyens techniques (bureau d'études) et financiers pour aider le maître d'ouvrage et les concepteurs du projet maison bois à réaliser l'essentiel du clos-couvert de cette maison.

- **Le CNDB, outil de promotion du matériau bois**

Sur le marché de la maison individuelle, tous les facteurs de croissance de la construction bois existent : sensibilité des ménages, intérêt des architectes, ouverture des gros constructeurs aux avantages des « filières sèches », légitimité du matériau vis-à-vis des préoccupations environnementales ... Il ne manque qu'une organisation stratégique pour favoriser l'émergence d'une offre diversifiée mais efficace.

Mis en place par l'interprofession du bois – le Conseil Forêt Bois -, le Comité National pour le Développement du Bois contribue à la compétitivité de la maison bois en tant que produit grand public. Fort de la mission que ses adhérents et partenaires lui ont confiée, le CNDB conforte la promotion et la valorisation du matériau bois et contribue à une plus grande notoriété de l'ensemble de la filière bois-construction.

Toutes ces actions, pour être efficaces, s'inscrivent nécessairement dans la durée. En effet, seul un travail de fond, soutenu par l'ensemble des professions de la forêt et du bois, permettra d'obtenir progressivement des résultats dans ce vaste secteur de la construction où les évolutions techniques sont par nature toujours assez lentes.

Les moyens mis en œuvre sont de trois ordres :

**Des modules de structuration de l'offre :**

Face à l'offre des « pavillonneurs » traditionnels, la filière de la construction bois, à travers le CNDB, se propose de :

- accompagner les diverses formes d'offres en facilitant, par la mise en place d'un langage technique commun, l'association des compétences de chacun pour permettre au futur acheteur de trouver l'offre correspondant à ses attentes.
- s'engager dans la course de la compétitivité impliquant des économies d'échelle et des gains de productivité ... que seule une standardisation des techniques et une limitation des composants

autorisera. Le CNDB s'est engagé dans cette politique et une quinzaine de distributeurs nationaux de produits sont déjà opérationnels.

### **Des modules de formation :**

Il s'agit de renforcer quantitativement et qualitativement le système d'offre français de maisons bois, ceci aussi bien aux niveaux de la conception (cible des architectes), que de la fabrication (cible des entreprises de construction bois – charpente – menuiserie), et que de la commercialisation (cible des constructeurs de maisons individuelles traditionnelles qui désirent étendre leur offre au bois).

- Sous le nom de « Maisons Bois Outils Concept », le CNDB a développé un programme complet de formation opérationnelle qui comprend, actuellement huit guides, quatre logiciels de calculs et de gestion, et des services d'assistance. « MBOC » est une contribution importante au développement de l'offre maison bois. Il est opérationnel depuis deux ans.
- Le site-école MBOC dans le cadre de l'IUT de génie civil d'Egletons en Corrèze, autre pièce maîtresse du système de formation du CNDB depuis fin 2001, a déjà reçu plus de 270 entités professionnelles pour des stages pratiques. Un deuxième site est opérationnel à l'Institut de la Charpente et de la Construction Bois des Compagnons du Devoir à Angers, un troisième site est opérationnel depuis le second semestre 2003 à Chaumont : plus de 350 professionnels ont déjà été formés.

### **Des modules d'information :**

- A l'attention du grand public : le CNDB participe à la publication de revues, à de nombreux salons nationaux ou régionaux dédiés à l'habitat.
- A l'attention des professionnels de la filière d'offre et de la prescription : le CNDB a mis en place un réseau de délégués régionaux qui sont de véritables « têtes chercheuses » à l'affût de toute opportunité de promotion de la construction bois.

Fédérateur de ces efforts, le CNDB complète l'action des syndicats professionnels et des organismes de promotion ou de qualification du produit, pour en assurer la cohérence.

## L'ICCB : partenaire du CNDB à la Villette

Les actions de l'ICCB – Institut de la Charpente et de la Construction Bois – s'inscrivent dans celles de l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France (AOCDTF).

L'ICCB prend en compte l'étude des besoins des charpentiers et constructeurs bois pour leur permettre de développer leurs activités. L'Institut bénéficie des services de l'AOCDTF, sur l'ensemble du territoire et à l'étranger, rassemblés dans une structure appelée « Collège des métiers » qui est chargée des actions de formation, d'études, et de recherche conduites par les Compagnons du Devoir.

Orienté sur le devenir des métiers de charpentier et constructeur bois, l'ICCB s'appuie sur :

- des enquêtes, des études de marché récentes faites par les organisations professionnelles et le CNDB (Comité National du Développement du Bois)
- une analyse quantitative de l'état et de la structure des professionnels de la charpente et de la construction bois
- une analyse détaillée des besoins par un contact direct (visites d'entreprises) avec les responsables d'entreprise et leurs collaborateurs.

Ainsi, l'Institut s'est donné pour mission de doter les hommes du métier des savoirs et des savoir-faire nécessaires pour répondre aux évolutions techniques et technologiques, et aux nouveaux marchés qui pourraient s'ouvrir en fonction des évolutions de la demande et de l'environnement.

Si le métier de charpentier et constructeur bois est positionné traditionnellement sur le bâtiment agricole, industriel, l'étalement, le coffrage ou le levage, il n'en reste pas moins que l'élément dominant de l'activité est la charpente de comble : des secteurs comme l'habitat collectif et la maison bois restent minoritaires.

L'image du charpentier aujourd'hui est plus liée au comble qu'à l'ossature (aux murs). S'investir dans l'ossature demande des compétences et sans doute des exigences nouvelles, d'où les trois axes de formation suivants :

- Le perfectionnement

Il y a aujourd'hui nécessité d'approfondir des connaissances dans les techniques actuelles tout en puisant dans le patrimoine riche et important des charpentiers et constructeurs bois.

- Les nouveaux savoirs et savoir-faire

Aujourd'hui, de nouveaux marchés se présentent aux charpentiers constructeurs bois : la construction à ossature bois de bâtiments tertiaires et de maisons d'habitation.

C'est donc la maîtrise de l'ossature bois verticale (les murs) et de l'ossature bois horizontale (les planchers) qui est demandée au charpentier constructeur bois.

De là de nouveaux domaines de connaissances devront être maîtrisés :

- la construction à ossature bois,
- la construction en poteaux poutres,
- la diversification des systèmes constructifs par l'intégration des composants industriels, etc.

Ces nouveaux marchés s'accompagnent d'une évolution des modes de conception et de production des éléments de la construction, d'où la nécessité de connaître les outils informatisés, automatisés ou bien encore robotisés...

Outre la maîtrise des connaissances et des comportements liés à la qualité et la sécurité, le professionnel doit répondre à des savoir-faire complémentaires tant au niveau technique, économique et environnemental.

L'objectif est de : « donner au bois et aux solutions constructives, qui s'y rattachent, une place comparable à celles des autres matériaux de construction ».